Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 038-213801863-20261019-2026_79-DE

République française
DEPARTEMENT Isère
Commune de Gresse-en-Vercors

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-79

Séance du lundi 19 octobre 2026 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.
Présents : Rémi Goube, Elisabeth Martin, Cloé Dimier, Julia Grassler, Frédéric Reumaux, Bernadette Vallier Caroline Sauer et Marc Algoud
Représentés : Frédéric Froment par Rémi Goube ; Olivier Bridelance par Elisabeth Martin ; Michel-Pierre Pécoul par Cloé Dimier.
Secrétaire :Elisabeth Martin
(Quorum atteint : 8 présents physiquement sur 11 conseillers en exercice)

2026-79 : Tarifs du ski nordique pour la saison 2026-2027

Monsieur le maire rappelle que l'association Nordic Isère -qui regroupe les sites nordiques des massifs de la Chartreuse, de Belledonne, du Vercors, de l'Oisans, du Trièves, de la Matheysine et de la Jarjatte- fixe avec l'ensemble des sites concernés les tarifs chaque année. Il rappelle aussi que les sites ne peuvent plus vendre les cartes nationales et les cartes Isère Drome. Ces cartes sont vendues directement par Nordic France et Nordic Isère sur internet.

Précisant que cette grille tarifaire ne se distingue de celle de 2025-2026 que sur les deux premiers forfaits qui relèvent de la compétence locale (ski sur site), Il propose l'approbation des tarifs suivants pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2026/2027 :

1) Carte annuelle site adulte - 62 euros
Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.
Cette carte est valable sur les sites nordiques suivants : Chichilianne, Col d'Ornon, Gresse-en-Vercors, Les Signaraux, L'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

2) Carte annuelle site jeune - 32 euros
Cette redevance est réservée aux personnes de 5 à 20 ans inclus à la date d'achat.
Cette carte est valable sur les sites nordiques suivants : Chichilianne, Col d'Ornon, Gresse-en-Vercors, Les Signaraux, L'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte)

3) Redevance 7 jours consécutifs adulte – 45 euros
Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.
Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

4) Redevance 2 jours consécutifs adulte – 17 euros
Cette redevance est réservée aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.
Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

5) Redevance 7 jours consécutifs jeune – 21 euros
Cette redevance est réservée aux personnes de 5 à 20 ans inclus à la date d'achat.
Valable sur la commune d'achat 7 jours consécutifs.

6) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Adulte – 9 euros
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 20 ans à la date d'achat.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 038-213801863-20261019-2026_79-DE

7) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Jeune – 5 euros
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de 5 à 20 ans révolus à la date d'achat.

8) Redevance séance unique accès aux pistes de ski de fond Tarif Réduit – 7 euros
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants (de 21 ans et plus) sur présentation de leur carte et aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.

9) Redevance séance fin de journée – 7 euros
Valable sur la commune d'achat, ce titre est délivré à partir de 14 heures, le jour indiqué.

10) Redevance scolaire – 2,50 euros
Réservée aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, cette redevance est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

11) Redevance séance sénior – 5 euros
Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 76 ans à la date d'achat
.

12) Redevance vendue sur pistes – 17 euros
Cette redevance est réservée aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.

13) Gratuité
La gratuité est accordée :

- aux enfants de moins de 5 ans.
- aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.
- aux moniteurs B.E. de ski de fond.
- aux handicapés sur présentation de la carte orange
- aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de valider cette grille tarifaire

Votants	11	POUR	11	CONTRE	0	Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 19 octobre 2026
Monsieur Rémi Goube
Maire



Délibération transmise à la préfecture le 20/10/2026 et affichée et publiée le 20/10/2026